

Marchés publics

Procédure formalisée



Réalisation de 5 logements individuels à Ploulec'h

APPEL D'OFFRES OUVERT

La Rance lance une consultation pour la réalisation de 5 logements individuels à Ploulec'h, "Le Léguer", lotissement de Parcoueur. 13 lots sont concernés.

Le DCE est disponible sur le site : www.marches-securises.fr ou chez Duplitech à Saint-Malo.

Date limite de réception des offres : lundi 12 mars 2018 à 12 h 00.

Adjudications immobilières

Cabinet de la SCP RAOULT GRAIC
Avocats
4/6 rue Saint-Benoît
SAINT-BRIEUC (22000)
(Tél. 02 96 33 34 80)

VENTE PAR ADJUDICATION

En un seul lot

Devant le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc à l'annexe du palais de justice dite ville, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000).

Le mardi 3 avril 2018 à 14 H 00

Commune de PLOUHA (22580)
Côtes d'Armor
N° 25 lieudit «Kersalic»



UNE PROPRIÉTÉ COMPOSÉE D'UNE DEMI LONGÈRE MITOYENNE

Construite en pierres sous ardoises, avec courrette, dépendances, et une extension en parpaing sur l'arrière.
Grand terrain.
La maison à usage d'habitation sur deux niveaux comprend :
- rez-de-chaussée : pièce principale, cuisine, salle d'eau, WC, séjour, et chambre dans l'extension.
- étage sous combles : palier desservant, un WC et trois chambres dont une avec cabine de douche.
Surface habitable : 105,52 m².
Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :
- section B n° 883 lieudit «27 Kersalic» pour une contenance de 01 à 90 ca,
- section B n° 785 lieudit «25 Kersalic» pour une contenance de 26 à 50 ca,
- section B n° 784 lieudit «Parc Bian» pour une contenance de 40 à 40 ca,
Soit une contenance totale de 68 ares 80 centiares
Chauffage électrique, avec convecteurs électriques.
Ballon d'eau chaude de marque Pacific (150 litres).
Réseau d'assainissement individuel très ancien qui ne serait pas aux normes.
Occupation : au jour du procès verbal de description 17 mai 2017 la maison est vide de tout occupant.

Cette vente a lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente qui a été déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc le 12 juillet 2017
Les enchères d'un montant minimum chacune de deux cents euros (200 euros) seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Brieuc, sur la mise à prix de :

Mise à prix : trente-cinq mille euros (35 000 euros)

Visite : une visite sera organisée sur place le mardi 6 mars 2018 de 15 h 45 à 16 h 45 par la SCP Rouzic-Tabard Gourdier Rouault, huissier de justice associés à Saint-Brieuc.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :
- au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, à l'annexe du palais de justice, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où il a été déposé le 12 juillet 2017,
- et/ou au cabinet de la SCP Raoult-Graic, 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309 à Saint-Brieuc (22000) avocats poursuivant la vente.
L'adjudication a lieu à la requête de la Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Goelo, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée immatriculée au RCS de Saint-Brieuc sous le numéro D 309 517 654 ayant son siège social à Lanvollon (22290), 16, place du Marché-au-Blé, agissant pour suites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité de droit audit siège
Ayant pour avocats constitués la SCP Raoult-Graic, avocats au barreau de Saint-Brieuc (22) demeurant 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309 à (22003) Saint-Brieuc et pour elle Me Simone Graic, avocat associé.

Fait à Saint-Brieuc
Le 8 février 2018
Simone GRAIC
Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :
1. au secrétariat-greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc à l'annexe du palais de justice, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où il a été déposé le 12 juillet 2017,
2. au cabinet de la SCP Raoult-Graic, avocats au barreau de Saint-Brieuc dont le cabinet est 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309, à Saint-Brieuc (tél. 02 96 33 34 80),
3. à tous avocats du barreau de Saint-Brieuc.

Procès

Un mauvais conseil n'engage pas la responsabilité de l'avocat

Un avocat avait conseillé à son client de faire appel d'un jugement qui lui avait accordé une partie seulement de ce qu'il demandait. Mais au lieu de donner davantage, la cour d'appel l'avait débouté. Le client avait tout perdu.
Il ne fallait pas faire appel, disait-il *a posteriori*, reprochant à son avocat de ne pas lui avoir conseillé au contraire d'empocher la somme, faible mais inespérée, que lui avaient accordée les premiers juges.

Mais même si ce client n'avait pas saisi la cour d'appel, son adversaire, condamné à payer, ne se serait pas laissé faire et aurait fait appel, ont conclu les juges. Saisie par l'un ou par l'autre des plaideurs, la cour d'appel aurait de toute façon été amenée à juger et aurait appliqué la même solution.
Le conseil de l'avocat, mauvais ou non, n'a finalement pas été à l'origine du changement de solution et de la perte subie.

Quant au reproche fait à l'avocat de ne pas avoir utilisé un autre argument juridique, il n'est pas justifié non plus puisque cet argument était voué à l'échec, tranche la Cour de cassation. Et l'avocat ne commet pas de faute en refusant de soulever un argument inopérant.
(Cass. Civ 1, 20.12.2017, R 16-17.673).

Cabinet de la SCP RAOULT GRAIC
Avocats
4/6, rue Saint-Benoît
SAINT-BRIEUC (22000)
(Tél. 02 96 33 34 80)

VENTE PAR ADJUDICATION EN UN SEUL LOT

Devant le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc. À l'annexe du palais de justice dite ville, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000).

Le mardi 3 avril 2018 à 14 h 00

Commune de PLOUEC-L'HERMITAGE (22150)
(ancienne commune de Ploeuc-sur-Lié) Côtes-d'Armor
6, rue de Montfaut

1. Dans un immeuble en copropriété, cadastré dite commune section AB n° 954, 6, rue Montfaut pour une contenance de 90 centiares.
Le lot numéro 3 (lot n° 3).
AU PREMIER ÉTAGE, UN APPARTEMENT INHABITABLE EN L'ÉTAT



Comprenant :
Un local chauffe-eau, cuisine/séjour, WC, une chambre avec salle d'eau.
Et les 210/1 000es des parties communes afférentes à ce lot.
Superficie : 35,63 m².
Lot numéro quatre (lot n° 4).

AU DEUXIÈME ÉTAGE, UN APPARTEMENT

Comprenant :
Cuisine/séjour, cloisolir, une chambre, local chauffe-eau, WC, salle d'eau.
Et les 311/1 000es des parties communes afférentes à ce lot.
Superficie : 52,61 m².
Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division, établi suivant acte reçu par Me Cortyl, notaire à Quintin, le 10 juin 2014, dont une copie authentique a été enregistrée et publiée au service de la publicité foncière de Saint-Brieuc le 4 juillet 2014, volume 2014 P, n° 4789.
2. Une parcelle cadastrée section AB n° 955, rue Montfaut pour une contenance de 82 centiares.
Cette parcelle a fait l'objet d'un arrêté de péril en 2011 ; le bâtiment qui y était édifié s'est effondré.
Occupation : au jour du procès verbal de description 23 mai 2017 les biens sont inoccupés.
Cette vente a lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente qui a été déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc le 19 juillet 2017.
Les enchères d'un montant minimum chacune de deux cents euros (200 euros) seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Brieuc, sur la mise à prix de :

Mise à prix : quinze mille euros (15 000 euros)

Visite : une visite sera organisée sur place le jeudi 15 mars 2018 de 15 h 00 à 16 h 00 par la SCP Acta 22 S. Lucas-Audic & F. Langer, huissiers de justice associés à Loudéac.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :
- au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, à l'annexe du palais de justice, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où il a été déposé le 19 juillet 2017,
- et/ou au cabinet de la SCP Raoult-Graic, 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309 à Saint-Brieuc (22000) avocats poursuivant la vente.
L'adjudication a lieu à la requête de la Caisse de Crédit Mutuel de Ploufragan, société coopérative de crédit à capital variable, dont le siège est 2, rue de la Mairie à Ploufragan (22), immatriculée au RCS de Saint-Brieuc et identifiée sous le numéro Siren 309 517 449, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité de droit audit siège.
Ayant pour avocats constitués la SCP Raoult-Graic, avocats au barreau de Saint-Brieuc (22) demeurant 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309 à (22003) Saint-Brieuc et pour elle Me Simone Graic avocat associé.

Fait à Saint-Brieuc
Le 8 février 2018
Simone GRAIC
Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :
1. au secrétariat-greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc à l'annexe du palais de justice, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où le cahier des conditions de vente a été déposé,
2. au cabinet de la SCP Raoult-Graic, avocats au barreau de Saint-Brieuc dont le cabinet est 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309 à Saint-Brieuc (tél. 02 96 33 34 80),
3. à tous avocats du barreau de Saint-Brieuc.

Cabinet de la SCP RAOULT GRAIC
Avocats
4-6, rue Saint-Benoît, SAINT-BRIEUC (22000)
(Tél. 02 96 33 34 80)

VENTE PAR ADJUDICATION

En un seul lot.
Devant le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, à l'annexe du palais de justice dite ville, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000).

Le mardi 3 avril 2018 à 14 h 00

Commune de PLOUHA (22580) Côtes-d'Armor
8, rue Pierre-Loti

UNE MAISON DE VILLE MITOYENNE, SUR TROIS NIVEAUX
Située au bourg de Plouha, dont le rez-de-chaussée est à usage de commerce avec vitrine sur la rue.

Comprenant :
- rez-de-chaussée : magasin, deux réserves dont une extension sur l'arrière recouverte de tôles fibrociment,
- premier étage : une salle d'eau en devenir sur premier 1/2 palier, une pièce sur palier,
- deuxième étage : une grande pièce et grenier perdu.
Il n'y a aucun terrain, ni cour.
Surface habitable : 92,86 m².
Le bien est raccordé au réseau d'assainissement collectif (contrôle réalisé par Véolia le 14 avril 2016).
Le tout est cadastré dite commune section H n° 123 pour une surface de 00 à 70 ca.
Occupation : au jour du procès-verbal de description 17 mai 2017 l'immeuble est vide de tout occupant.

Cette vente a lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente qui a été déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc le 12 juillet 2017.
Les enchères d'un montant minimum chacune de deux cents euros (200 euros) seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Brieuc, sur la mise à prix de :

Mise à prix : quinze mille euros (15 000 euros)

Visite : une visite sera organisée sur place le mardi 6 mars 2018 de 14 h 30 à 15 h 30 par la SCP Rouzic-Tabard Gourdier Rouault, huissier de justice associés à Saint-Brieuc.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :
- au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, à l'annexe du palais de justice, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où il a été déposé le 12 juillet 2017,
- et/ou au cabinet de la SCP Raoult-Graic, 4-6, rue Saint-Benoît, BP 309, à Saint-Brieuc (22000) avocats poursuivant la vente.
L'adjudication a lieu à la requête de : la Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Goëlo, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée immatriculée au RCS de Saint-Brieuc sous le numéro D 309 517 654, ayant son siège social à Lanvollon (22290), 16, place du Marché-au-Blé, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité de droit audit siège, ayant pour avocats constitués la SCP Raoult-Graic, avocats au barreau de Saint-Brieuc (22) demeurant 4-6, rue Saint-Benoît, BP 309 à (22003) Saint-Brieuc et pour elle Me Simone Graic, avocat associé.

Fait à Saint-Brieuc
Le 8 février 2018
Simone GRAIC
Avocat.

Pour tous renseignements, s'adresser :
1. au secrétariat-greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc à l'annexe du palais de justice, 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où le cahier des conditions de vente a été déposé,
2. au cabinet de La SCP Raoult Graic, avocats au barreau de Saint-Brieuc dont le cabinet est 4-6, rue Saint-Benoît, BP 309 à Saint-Brieuc (tél. 02 96 33 34 80),
3. à tous avocats du barreau de Saint-Brieuc.

Xavier DENECKER
Avocat au barreau de Saint-Brieuc
19, place Du Guesclin, 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 60 89 09. Fax 02.96.68.96.35

Stéphane SEGARULL
Avocat au barreau de Lorient
30, quai des Indes, 56100 LORIENT
Tél. 02 97 12 45 15. Fax 02.97.12.46.79

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 20 mars 2018 à 14 h 00

Devant Mme le Juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, tenant son audience au tribunal de grande instance, annexe Sévigné, boulevard Sévigné à 22000 Saint-Brieuc.
Commune de CALLAC-DE-BRETAGNE (22)
1, rue de Pont-Ar-Vaux

UNE MAISON DE BOURG EN PIERRES JOINTOYÉES À DEUX NIVEAUX, COUVERTE EN ARDOISES

Composée au rez-de-chaussée d'un séjour, d'une chaufferie et d'une salle d'eau, et à l'étage, trois chambres, une salle de bains, un WC et un grenier.
Un studio indépendant de la maison principale, composée d'une pièce de vie, d'une salle de douche et d'une chambre.
Le tout cadastré section AB n° 83 pour une contenance totale de 1 à 02 ca.

Sur la mise à prix de : **trente-cinq mille euros (35 000 euros)**
Frais outre.

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente déposé par Me Xavier Denecker au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, et au cabinet de Me Xavier Denecker, 19, place Du Guesclin à Saint-Brieuc, où toute personne peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront supportés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.
La visite du bien est fixée le mardi 6 mars 2018 de 15 h 00 à 16 h 00.
Cette vente est poursuivie à la requête de la Caisse de Crédit Mutuel de Gourin, société coopérative de crédit à capital variable, immatriculée au RCS Lorient sous le numéro 309 646 305, et dont le siège est 11, place de la Victoire à Gourin, agissant poursuites et diligences, et représentée par Me Xavier Denecker, 19, place Du Guesclin à Saint-Brieuc.

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat exerçant au barreau de Saint-Brieuc.

Pour avis au greffe
et insertion légale
X. DENECKER.

Avis administratifs

Préfecture des CÔTES-D'ARMOR
Direction départementale
de la protection des populations
Service de prévention
des risques environnementaux
Commune de LOUDEAC

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2018, une enquête publique est ouverte du 12 février 2018 au 13 mars 2018 à la mairie de Loudéac sur la demande présentée par la SCA Le Bihan Gloux, représentée par Mme, M. Marie Paule et Daniel Le Bihan, en vue d'être autorisée à la création d'une unité de méthanisation à Loudéac, lieudit La Grange, B. La mission régionale de l'autorité environnementale n'a pas émis d'observations sur le dossier.
Des éléments du dossier sont en ligne sur le site internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr
Le dossier complet peut être consulté durant l'enquête à la mairie de Loudéac aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (permanence été civil).
Le public peut formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique :
- sur le registre mis à sa disposition à la mairie,
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Loudéac,
- par voie électronique, jusqu'au 13 mars 2018, 17 h 00 à la Direction départementale de la protection des populations : ddppp-envi@cotes-darmor.gouv.fr
M. Jean-Yves Rondel, retraité est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public, les :

- 12 février 2018, de 9 h 00-12 h 00,
- 21 février 2018, de 16 h 00-19 h 00,
- 3 mars 2018, de 9 h 00-12 h 00,
- 8 mars 2018, de 14 h 00-17 h 00,
- et 13 mars 2018, de 14 h 00-17 h 00.
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la direction départementale de la protection des populations. La procédure doit aboutir soit à une autorisation assortie de prescriptions, soit à un refus.

Modification simplifiée n° 1 du PLU de Trébeurden

AVIS

Le public est informé que par arrêté n° 18/004, le président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit la modification simplifiée n° 1 du PLU de Trébeurden.

Par délibération en date du 30 janvier 2018, le conseil communautaire a précisé les modalités de mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les éventuels avis des personnes publiques associées ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à disposition du public en mairie de Trébeurden pendant une durée d'un mois, du 2 avril 2018 au 2 mai 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Modification simplifiée n° 3 du PLU de Lannion

AVIS

Le public est informé que par arrêté n° 17/645, le président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit la modification simplifiée n° 3 du PLU de Lannion. Par délibération en date du 30 janvier 2018, le conseil communautaire a précisé les modalités de mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les éventuels avis des personnes publiques associées ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à disposition du public en mairie de Lannion pendant une durée d'un mois, du 15 mars 2018 au 15 avril 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire
Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

Modification simplifiée n°2 du PLU de Lannion

AVIS

Le public est informé que par arrêté n° 17/644, le président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit la modification simplifiée n° 2 du PLU de Lannion. Par délibération en date du 30 janvier 2018, le conseil communautaire a précisé les modalités de mise à disposition.
Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les éventuels avis des personnes publiques associées ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à disposition du public en mairie de Lannion pendant une durée d'un mois, du 15 mars 2018 au 15 avril 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Plourivo du 9 février 2018 a été constituée une Sasu nommée : Anna Boutique.
Objet : commercialisation en ligne et en boutique de produits cosmétiques.
Capital : 5 000 euros.
Siège social : 12, route de Moulin-Canon, 22860 Plourivo.
Durée : 99 ans.
Président : Mme Anna Mével, 12, route de Moulin-Canon, 22860 Plourivo.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.

GD'O

SARL au capital de 7 700 euros
12, rue de Brest
22100 DINAN
493 887 137 RCS Saint-Malo

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision de l'AGE en date du 15 décembre 2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2017, nommé en qualité de liquidateur M. Christophe Cagne, 3, route de la Corbinais, 22100 Bobital, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur M. Christophe Cagne.
Mention en sera faite au RCS de Saint-Malo.

Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parus dans notre publication sont à adresser au



Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

FLEUR ET SENTEUR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social :
«2, rue du Général-de-Gaulle»
22640 PLENÉE-JUGON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 février 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Fleur et Senteur.
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Capital : 6 000 euros.
Apport en numéraire : 6 000 euros.
Siège social : «2, rue du Général-de-Gaulle», 66640 Plénée-Jugon.
Objet : créations florales et décoratives.
Ventes de fleurs coupées, de compositions florales, de plantes vertes, fleurs artificielles, de cadeaux, de décorations, deuil, organisations florales et décoratives d'événementiels, accessoires mode, thé, mobiliers de décoration, locations de biens et accessoires liés aux événements.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce et dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet : Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 6 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Corentin Mickaël Stéphane Samson, né le 3 octobre 1995 à Saint-Brieuc (22) de nationalité française, demeurant «La Chapelle es Bouvet», 22640 Plénée-Jugon.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés.
Agrément obtenu après consentement de la totalité des associés dans les autres cas.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

Le Gérant
Corentin SAMSON.

FEEDS

SARL au capital de 200 000 euros
Siège social : 5, rue des Compagnons
Zone du Vau Ballier
Parc d'activités des Châtelets
22960 PLEDRAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pledran (22) du 9 février 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Feeds.
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Siège social : 5, rue des Compagnons, zone du Vau Ballier, parc d'activités des Châtelets, 22960 Pledran.
Objet social : en France et en tous pays, l'activité de holding.
Durée de la société : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS.
Capital social : 200 000 euros, divisé en 20 000 parts de 10 euros, entièrement souscrites et libérées.
Gérance : M. Joël Mary, associé unique, demeurant 2, Hent Dall Prajeir, 29900 Concarneau.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.

La Gérance.

Logement

Le locataire peut laisser une peinture jaunie

Le locataire n'est tenu de prendre en charge que les réparations locales rendues nécessaires par les dégradations intervenues durant la location.

C'est à lui de maintenir en état de fonctionnement les robinets ou les serrures. Cependant, ceci ne s'applique pas à l'usure de la peinture. Son jaunissement, uniquement dû à l'usage normal, ne peut pas justifier qu'une peinture neuve soit mise à sa charge et déduite de son dépôt de garantie.

Le décret du 26 août 1987 qui fixe la liste des réparations locales, n'impose au locataire que les "menus raccords de peintures et tapisseries". Il ne l'oblige pas à rendre un appartement avec une peinture neuve, même si celle-ci était neuve lorsqu'il a pris possession du logement.
(Cass. Civ 3, 21.12.2017, F 16-26.565).

MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!



LACENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES